Au cœur du Morvan, les enjeux de l'éolien

Lundi 27 novembre 2017

Saint Brisson- 58230 - Maison du Parc, Auditorium

Ce document retrace les échanges qui ont eu lieu à St Brisson à l'occasion des assises de l'éolien en Morvan, organisées par Morvent en Colère.

L'objectif de notre association est de **documenter** tous les habitants des communautés comprises dans un périmètre compris entre Quarré les Tombes, Dun les Places, La Roche en Brenil, Saulieu. Il est diffusé à plus de 5 000 exemplaires.

Nous prenons le parti **d'informer avec le plus d'objectivité**. Les arguments avancés sont vérifiables, **ils permettent à chacun de se forger un point de vue**.

ACTES des ASSISES DE L'EOLIEN EN MORVAN

Rédigé par Morvent en Colère – mars 2018
Site internet : http://morventencolere.org
Facebook : https://www.facebook.com/stopauxeoliennes/

ASSISES DE L'EOLIEN EN MORVAN

Mesdames, messieurs,

Notre association née en juin 2017 est destinée à lutter pour la préservation des paysages et le respect de la nature, en particulier sur le territoire du Morvan.

Une atteinte paysagère violente est projetée à travers la réalisation d'un champ d'éoliennes industrielles sur le site du lac de Saint Agnan. Ce projet initié par le Conseil Municipal de Saint Léger Vauban, sans aucune concertation citoyenne, ni information des communes alentour, a débuté sans la moindre communication depuis janvier 2016. Quel que soit le point de vue de chacun sur l'enjeu écologique, économique, énergétique d'un tel projet, celui-ci n'est pas neutre. Morvent en Colère a décidé d'en explorer les tenants et aboutissants.

Nous avons organisé et continuons à le faire de nombreux évènements, tous lieux d'échange avec les citoyens des communes situées dans un rayon de 20 km de St Léger Vauban.

Dans ce cadre était organisé le 27 novembre dernier un évènement réunissant plus de cent soixante invités, dont plus de cinquante Maires, Sénateurs, ou Député. Le débat engagé a été riche pour tous les participants. Ce document sur sa première partie, retranscrit les communications de chacun.

Dans la deuxième partie de ce document vous trouverez un rappel des mesures gouvernementales LECORNU datant de janvier 2018. Suivant ce rappel vous est présenté le courrier de la Fédération de l'Environnement Durable (association des associations anti éolien) qui répond point à point à ces mesures. Cette réponse permet de faire un état des lieux assez précis des combats actuellement menés pour lutter contre l'éolien industriel.

Si vous partagez pour partie les points de vue exposés dans ce document, Rejoignez-nous !

Le bureau de Morvent en Colère,

ACTES des ASSISES DE L'EOLIEN EN MORVAN du 27 novembre 2017

Les orateurs de la table ronde :

- **Christophe NORMIER**, Président de Morvent en Colère
- **Guy SARRADO,** maire de Saint Agnan - Nièvre
- **Jean Marie VIRELY** Professeur Agrégé en mécanique, chercheur CNRS
- **Lionel TACCOEN,** Ancien président du Comité Consultatif de l'Energie auprès de la Commission européenne et actuel directeur du mensuel "Géopolitique de l'Electricité"
- **Marc HALEVY** Physicien des systèmes complexes, Philosophe
- **Anne Catherine LOISIER**, Sénatrice de la Côte d'Or

Morvent en Colère, a réussi son pari ! Faire salle comble pour ces premières assises de l'éolien en Morvan. Le Parc Régional du Morvan avait mis à disposition son auditorium de St Brisson, lieu signifiant par rapport aux points communs réunissant la thématique abordée et nos invités.

Notre association a réuni plus de 160 participants. Cette conférence a été initiée sur invitation nominative par Morvent en Colère. Les registres signés par les participants témoignent de la qualité de chacun. Nous avions dans la salle plus de cinquante maires ou premiers adjoints représentant des communes du Parc Régional du Morvan. Nous avions deux Sénatrices, une attachée parlementaire, un représentant de communauté de commune, un élu régional …et bon nombre d'associations sœurs présentes dans la salle.

Le critère qui réunissait ces participants était l'unité territoriale du Morvan. Nous avions invité nominativement la totalité des maires des communes du Morvan, les députés, les sénateurs, sans distinction de couleur politique ou de prise de partie pro ou anti éolienne. Etait d'ailleurs présent dans la salle le maire de Saint Léger Vauban, commune engagée dans le processus d'installation d'aérogénérateurs. Projet qui a donné naissance à notre association.

Nous avons été satisfait de voir que ces mairies se sont déplacées en nombre (plus de 40% des communes du Parc). Nous remercions Sénateurs et autres élus pour leur présence. A ces invités s'ajoutait les administrations des quatre départements de Bourgogne impliquées dans les processus éolien. Nous avons déploré l'absence de tous ces acteurs. Ont-ils considéré que cette conférence les impliqueraient ou pouvait perturber la neutralité qui doit accompagner leur décision ?

Nous avons constaté que pour certains de nos invités, notre objectif n'avait pas été compris. Comme notre invitation le détaillait il s'agissait de donner à chacun un état des lieux de l'éolien sur une partie des thématiques auxquelles renvoie la mise en œuvre de cette énergie renouvelable. Nous nous réjouissons de constater que les maires, fortement représentés, soient venus rechercher de l'information et nous ont confirmé l'avoir trouvée.

La présence de plus de soixante membres des associations voisines démontre la nécessité de partage de l'information entre nous. Morvent en Colère se réjouit des échanges nés de cette conférence qui permettent à tous de disposer d'argumentaires plus documentés et percutants.

A l'issue de cette conférence, les interrogations de notre association sont restées nombreuses :

- Pourquoi le projet n'a t'il été connu de tous et en particulier des communes les plus impactées que 18 mois après sa naissance ?
- Comment un conseil municipal peut, à lui seul, engager, peut être malgré lui, une réalisation qui va impacter sur plus de 15 ans, plus de vingt communes alentour ?
- Comment et pourquoi les industriels de l'éolien parlent-ils de « pré études », laissant penser que l'engagement ne serait définitif qu'après celles-ci, alors que le désengagement n'est plus possible pour les mairies et propriétaires fonciers une fois signé l'accord sur ces pré études ?
- Comment la communication inter communale fonctionne-t-elle quand elle se trouve freinée par des découpages administratifs que sont les départements ?
- Comment et pourquoi l'immobilier est-il impacté par ce type de projets ?
- En quoi ces installations industrielles ont-elles ou non un impact sur la santé des êtres vivant alentour ?
- Comment la faune et les paysages sont-ils considérés dans cet enjeu ?
- Qui profite et comment de ces réalisations ?
- L'état qui légifère dispose-t-il d'un retour d'expérience actualisé sur les bénéfices financier, écologique, patrimonial ?

Le Bureau de Morvent en Colère

Intervention de Christophe NORMER pour Morvent en Colère

Mesdames, Messieurs,

L'enjeu éolien est plus large que la seule commune concernée. Les paysages s'affranchissent des limites administratives. Le Morvan est une unité géologique et culturelle forte. L'éolien représente une empreinte potentiellement forte. Dès lors, tout projet éolien nous concerne tous.

Le sujet est complexe. Pour le comprendre, il faut disposer d'une vision pluridisciplinaire. Morvent en Colère fait le choix d'un débat ouvert, d'une communication large et transparente. Ce colloque va nous apporter des arguments utiles au débat. A l'issue de cette conférence, des actes seront édités, ils vous seront adressé, ainsi qu'à tous les invités absents… tout comme ils le seront aux 3000 foyers habitants dans un périmètre de 20 kms alentour de St Léger Vauban.

Morvent en Colère remercie de leur présence Mesdames et Messieurs les Maires du Morvan et alentour, Députés, Sénateurs, et toutes les administrations représentées, enfin nous remercions la Maison du Parc Régional du Morvan d'avoir mis à notre disposition cet amphithéâtre. Nous regrettons de trop nombreuses absences, en particulier celle des représentants de l'état.

Nous avons invité toutes les 80 associations bourguignonnes à participer à cette conférence afin de mutualiser nos connaissances. Nous les remercions de leur présence. Nous sommes ravis d'accueillir le président de l'ACFBC, association fédératrice régionale. C'est en échangeant nos expériences que nous serons forts et incisifs dans le débat. N'oublions pas que nos « amis d'en face » sont de riches professionnels expérimentés. Il nous faut s'unir pour réagir au mieux, pour contrarier ces projets, il nous faut nous unir pour réagir car l'union fait la force. Quelques réflexions initiales sont à rappeler. Morvent en Colère peut affirmer :

- Oui aux énergies renouvelables
- Oui à l'éolien raisonné
- Oui à la Recherche sur les ENR, leur stockage, leur transport
- Oui à la considération des paysages
- Oui à la protection de la faune (et de la flore)
- Oui à la considération des hommes et des femmes voisins des éoliennes
- Oui sur la nécessité de faire un retour d'expérience sur l'éolien en France. Un moratoire serait un acte responsable minimal.

- **Non** à l'enrichissement des promoteurs et industriels éoliens basé sur les subventions issues des taxes payées par le citoyen. La CSPE permet de financer le subventionnement de l'éolien. Cela représente 7% environ de nos factures d'électricité
- **Non** à la production de CO_2 du fait de l'éolien
- **Non** à la gabegie financière orchestrée par l'état guidé par le lobby éolien !

Pour placer le débat je vous présente un film situant les éoliennes de St Léger Vauban.

- **Présentation film situant les éoliennes sur le Lac de Saint Agnan – Google earth**
    - *Incrustées dans le paysage ces éoliennes de 210 mètres, les plus hautes sur terre à ce jour, sont présentées à l'échelle. La représentation est faite de manière rigoureuse en respectant les échelles.*
    - *6 à 8 éoliennes de 3.5MW modèle Vestas 126*
    - *Au bout du lac de St Agnan*
    - *Une zone sensible en terme écologique, faunistique, touristique et aéronautique militaire.*

Morvent en Colère se réjouit que le débat sur les Energies Renouvelables - ENR - soit au cœur de l'actualité. Notre Ministre de l'écologie, réaliste…, vient de confirmer qu'entre deux maux, l'état

décidait de retarder la fermeture de certaines centrales nucléaires, plutôt que polluer plus encore en ré ouvrant des centrales charbon.

Ce débat sous forme de table ronde réunit cinq interlocuteurs éclairés sur ces enjeux de l'éolien. Avant de vous les présenter, je tiens à les remercier au nom de Morvent en Colère pour leur présence à nos côtés. Nous avons la chance de réunir un spectre aussi large de compétences, leur éclairage nous est utile, précieux, riche.

- Monsieur Guy **SARRADO**, maire de Saint Agnan – Nièvre nous exposera l'enjeu local
- Jean Marie **VIRELY,** Professeur Agrégé en mécanique, chercheur CNRS nous présentera la place de l'éolien dans l'énergie en Bourgogne
- Monsieur Lionel **TACCOEN**, Ancien président du Comité Consultatif de l'Energie auprès de la Commission européenne et actuel directeur du mensuel "Géopolitique de l'Electricité" nous placera l'éolien dans la lutte contre le réchauffement climatique
- Monsieur Marc **HALEVY**, Physicien des systèmes complexes, Philosophe, nous offre une réflexion quant à la place de l'énergie dans la société, Impact social et son évolution
- Pour conclure Madame le Sénatrice de Côte d'Or Anne Catherine **LOISIER**, s'interroge sur la considération donnée à tous ces points par l'Etat.

Au terme de ces communications un moment sera dédié aux questions réponses avec la salle. Alors, Madame, Messieurs ECLAIREZ NOUS. Pour ce faire, je laisse la parole à Guy Sarrado.

Les paysages sont-ils impactés par l'éolien industriel ? A vous de juger.
La photo de gauche n'est que la photo de droite sur laquelle les éoliennes ont été gommées par infographie.

AVANT	APRES

Les Mesures Lecornu 18 janvier 2018

Ministère de la Transition écologique et solidaire

Plan de libération (!!) des énergies renouvelables

GAGNER DU TEMPS

Proposition 1 : **Accélérer le contentieux relatif aux parcs éoliens terrestres et à leurs ouvrages connexes en ayant un contentieux en premier et dernier ressort devant la cour administrative d'appel.**

La suppression d'un niveau de juridiction est une mesure qui est utilisée par l'Etat dans plusieurs cas pour accélérer le développement des projets d'éolien en mer.

.*Proposition 2 :* **Simplifier le contentieux en figeant automatiquement les moyens (de légalité externe ou interne) au bout de 2 mois.**

Le traitement des requêtes par les tribunaux est retardé par la multiplication des mémoires remis et des moyens invoqués par les parties en cours d'instruction.

SIMPLIFIER LES PROCÉDURES ET LES RENDRE PLUS PRÉVISIBLES

Proposition 3 : **Clarifier les règles pour les projets de renouvellement (« repowering ») des parcs en fin de vie, via une instruction ministérielle.**

La profession estime à environ 5 GW la puissance installée éolienne qui pourrait être gagnée à l'horizon 2030 par le remplacement des éoliennes existantes par des éoliennes plus puissantes…./… *sans réactualiser le dossier environnemental et administratif.*

Proposition 4 : **Renforcement de la motivation des avis conformes et réévaluation des zones propices au développement de l'éolien.**

Assurer le développement de l'éolien tout en maintenant les exigences de sécurité et de protection des paysages. Rappel aux préfets su**r les principes de l'avis conforme** : motiver les refus, préciser les modalités des recours administratifs gracieux, ne pas étendre les refus autour des zones soumises à avis conforme.

Proposition 5 : **Suppression de l'approbation d'ouvrage électrique pour les ouvrages électriques interéoliens et les raccordements des parcs éoliens à terre et en mer.**

Cette autorisation délivrée jusqu'à présent par l'administration, relève uniquement d'une vérification de conformité technique, vérification qui pourra être effectuée par ailleurs.

APAISER LES RELATIONS DES PROJETS EOLIENS AVEC LEUR TERRITOIRE

Proposition 6 : **Passer la moitié des mâts d'un parc d'un balisage clignotant à un éclairage fixe.**

Le balisage clignotant utilisé aujourd'hui constitue **l'un des principaux facteurs de gêne de la population riveraine des parcs éoliens terrestres et maritimes**. C'est la principale nuisance invoquée par les riverains des parcs éoliens, bien avant l'impact sur le paysage ou le bruit des éoliennes. Un balisage fixe permettra de réduire ces nuisances. *(Note de MeC : c'est une farce !!)*

Proposition 7 : **Mieux intégrer l'éolien dans les paysages.**

La démarche paysagère permet de faire un bilan des potentiels énergétiques de chaque territoire, de les mobiliser en prenant en compte leurs besoins spécifiques et de favoriser les retombées économiques locales, ce qui est une condition centrale de l'acceptabilité. *(Note de MeC : seuls les propriétaires fonciers et la mairie de St Léger, sont rémunérés pour accepter !)*

Proposition 8 : **Faire évoluer la répartition de l'IFER éolien pour « intéresser » les communes aux projets éoliens.**

Le ministère de la Transition écologique et solidaire propose de **modifier la répartition de l'IFER pour garantir un minimum de 20 % des retombées fiscales aux communes d'implantation des éoliennes, sans modifier le niveau global de l'imposition.**

Proposition 9 : **Travailler à un « guide des bonnes pratiques » entre développeur éolien et collectivité**.

Rédiger un « guide des bonnes pratiques » qui pourra éclairer chacune des parties prenantes aux projets éoliens sur les informations à communiquer et les pratiques à éviter pour le développement d'un projet le plus paisible possible. Guide élaboré en collaboration avec les différentes administrations mais surtout avec les représentants d'élus et les développeurs éoliens. *(Note de MeC : les habitants, premiers concernés sont écartés !)*

Créer un réseau national d'accompagnement des collectivités.

Proposition 10 : **Inciter le financement participatif des projets éoliens.**

Le groupe de travail a constaté que l'implication financière des riverains permettait de renforcer l'acceptabilité locale des projets éoliens. *(Note de MeC > acheter le voisinage !)*

Communiqué : lettre au Ministre de la transition écologique et solidaire - février 2018

Lettre ouverte de la Fédération Environnement Durable à
M. le Ministre d'Etat Nicolas Hulot

copie à :

M. le Président de la République
M. le Premier Ministre
Paris le 8 février 2018

Monsieur le Ministre d'Etat,

La Fédération Environnement Durable regroupe à cette date plus de 1.300 associations et collectifs de toutes les régions de France.

Elle refuse l'éolien industriel.

Elle s'est associée à la Fédération Vent de Colère et aux associations de protection du patrimoine pour dénoncer les mesures prises par la commission Lecornu, notamment celles qui tentent de museler l'opposition des citoyens et des associations loi 1901, en voulant mettre en place des procédures dérogatoires au droit commun français et plus particulièrement celle concernant la suppression des Tribunaux Administratifs.
Elle mettra en œuvre tous les moyens légaux nationaux et internationaux pour lutter contre ces mesures.
Motion ci-jointe votée par le C.A. de la FED du 27 janvier 2018 ([1])

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre d'Etat, l'expression de ma haute considération.

Jean-Louis Butré
Président de la Fédération Environnement Durable

Onze raisons qui conduisent la FED à refuser l'éolien industriel.

L'éolien en France. Pourquoi faire ?

Diminuer les rejets de gaz à effet de serre ? : **NON** : 95% de notre électricité est produite par un parc qui n'émet pas de gaz à effet de serre (record des pays industrialisés). Il est difficile de faire mieux. Au contraire, l'intermittence des éoliennes augmente ces émissions à cause du soutien obligatoire de centrales thermiques à gaz et à charbon comme en Allemagne ([1])

Accroître la sécurité d'approvisionnement ? **NON** : Leur disponibilité fantaisiste ne permet pas de compter sur les éoliennes (jours sans vent signifie « pas d'électricité », car cette dernière n'est pas stockable à l'échelle d'un pays).
Les scénarios RTE : 50% de nucléaire en 2050, ou celui de l'Ademe (100%), mettent en danger la sécurité d'approvisionnement de l'électricité en France.
Les énergies renouvelables déséquilibrent le réseau par les brusques variations de production, avec des risques grandissants.
On constate en comparant les 4 scénarios de RTE que, plus on diminue la part du nucléaire, plus le risque de coupure est élevé. ([3])

Réduire le coût de l'électricité ? **NON** : Le courant acheté prioritairement et obligatoirement est payé aux producteurs deux à sept fois plus cher que le « mix » EDF.
Ce coût est c**ompensé par une ponction : la** CSPE **sur notre facture EDF.**
Elle dépassera 8 milliards d'euros en 2018, et elle atteindra 20 milliards d'euros par an dans dix ans.
Le prix de l'électricité « explose », au détriment du pouvoir d'achat des Français.
Les 8 millions de ménages les plus démunis et en situation énergétique précaire seront les victimes. Seuls quelques affairistes profitent de ce système immoral.

Produire une électricité de proximité ? **NON :** l'éolien industriel est raccordé au réseau. Des milliers de pylônes et de transformateurs électriques supplémentaires ainsi que 4000 km de lignes à haute tension sont nécessaires pour connecter ces dizaines de milliers de points de production d'électricité intermittente.

Améliorer notre balance des paiements ? **NON :** Et c'est même catastrophique. Presque tout le matériel est importé, principalement, d'Allemagne, du Danemark, et maintenant de Chine.
La France subventionne des emplois dans ces pays et en détruit en France en affaiblissant la compétitivité des industries consommatrices d'électricité.

Améliorer l'environnement ? **NON :** Bientôt 25.000 socles de béton armé, pesant chacun 1.500 tonnes, soit un total de **35 millions de tonnes de béton armé qui ne sera jamais retiré du sol.** Les parcs naturels, les forêts, les zones protégées et les lieux de mémoire sont violés. La faune est menacée par des pales tournant à plus 300 km/h. L'atteinte à la biodiversité est catastrophique. Compte tenu du coût exorbitant du démantèlement des éoliennes, le territoire conservera de multiples friches industrielles. (4)

Créer de l'emploi ? **NON :** La main d'œuvre, généralement importée car moins chère, se déplace au gré des chantiers de montage. **Même les centres de contrôle des éoliennes implantées en France sont pour la plupart situés en Allemagne, voire au Canada. Au contraire, le renchérissement du coût de l'électricité par les énergies renouvelables détruit de l'emploi dans l'industrie en France comme dans l'économie touristique. Les 2 sociétés qui fabriquaient du matériel ou des éoliennes sont en faillite (France Eole et Vergnet, sans compter le fiasco d'Areva dans l'eolien offshore)**

Protéger les paysages, le patrimoine historique et celui des particuliers ? **NON :** Le patrimoine historique et les paysages sont massacrés **partout en France. (5)(6)(7)**

Concernant les particuliers des moins-values de 10 à 30% sont estimées pour les maisons des riverains dans un rayon de plusieurs kilomètres.
(La FED a été auditionnée le 5 février 2018 sur ce sujet par la Chambre de Notaires)

Garantir la santé ? **NON** : Voir les conclusions de l'Académie de médecine sur les gênes occasionnées par les éoliennes dans son rapport du 3 mai 2017 (*http://www.academie-medecine.fr/*).
Cette Académie recommande – entre autres - **de ne pas installer d'éolienne à moins de 1500 m des habitations, et de diminuer sensiblement le bruit.**

Développer le tourisme ? **NON** : Les touristes désertent les zones « décorées » d'éoliennes. Seule la menace par l'UNESCO de retirer son « classement au patrimoine mondial » pour le Mont-Saint Michel a fait reculer la soumission de l'autorité environnementale et préfectorale au lobby éolien.

Mais alors pourquoi ? **Parce que le business** des énergies intermittences éoliennes est **particulièrement rémunérateur, grâce aux subventions publiques financées par les consommateurs d'électricité.**

Il y trop d'argent dans l'éolien sans aucun contrôle des circuits financiers. Même en transformant les diverses subventions actuelles en certificats ou primes, ce programme consisterait à vouloir nier les fraudes et la spéculation. La commission Lecornu prendrait la responsabilité de cautionner un système opaque. (8)

Parce que certaines ONG comme WWF ou Greenpeace promoteur eolien déguisé (8) se sontinfiltrées dans les services de l'Etat, notamment à travers l'ADEME, au service du lobby des renouvelables. Ils contrôlent les médias et par la « pensée unique » ils tentent de criminaliser les opposants en faisant **croire depuis plus de 15 ans que** seuls le vent et le soleil produiraient une électricité « propre ». (9)

<u>En résumé</u> :

En réponse à sa prise de conscience écologique, l'opinion publique découvre que les gouvernements successifs ont jeté leur dévolu sur l'éolien sans avoir pris le temps d'en peser préalablement ni les contraintes d'exploitation, ni les vrais impacts sur l'environnement.
Il serait extrêmement regrettable que la France continue dans cette voie éolienne, non seulement pour des raisons anti économiques et de son impact négatif sur l'écologie, mais aussi à cause de ses effets néfastes sur les riverains.

Laisser implanter des éoliennes qui dépassent maintenant 200 mètres de haut à 500 mètres des habitations n'est pas acceptable. La distance de protection doit être immédiatement augmentée, comme l'ont fait certains pays, en la portant à 10 fois la hauteur en bout de pâle.
(*Allemagne Bavière notamment***)**
La FED rappelle aussi que le Sénat avait voté une loi pour imposer 1.000 mètres

L'ensemble de ces constatations est à l'origine d'un grand désordre, tant dans l'application locale de la politique énergétique de l'État que dans le financement.
La création de groupes autonomes de défense, telle les ZAD anti-éoliennes de l'Aveyron (Amassada) et celle de Bourriège dans l'Aude, ne sont que la conséquence de cette politique gouvernementale à la solde du lobby des promoteurs éoliens
Si ce programme est poursuivi il appartiendra aux juges de rétablir ce que le gouvernement aura omis de faire, avec toutes les conséquences néfastes prévisibles.

On peut, en tant que citoyen :

- combattre les mécanismes qui ont asservi la Transition énergétique à l'industrie éolienne.
- refuser que des pays soient sous l'emprise d'une idéologie qui a réussi à culpabiliser les citoyens, contrôler certains services publics nationaux et détourner l' écologie véritable de ces buts fondamentaux.
- dénoncer un mensonge écologique
- tenter de sauver la nature et la biodiversité dans des zones non industrialisées ou banalisées.
- lutter sans merci pour protéger le patrimoine, et la richesse de la France pour lui garder ses spécificités et ses atouts historiques dans un monde de plus en plus « marchandisé ».

Les citoyens français n'accepteront jamais la destruction de leur environnement et de leur patrimoine par des éoliennes inutiles et ruineuses.
L'espace, la nature, le silence, la lumière, l'air, la pureté de l'eau, la biodiversité sont des trésors précieux qui ont de plus en plus de valeur dans un monde de plus en plus industrialisé.

<u>Références</u>

<u>(1) Motion d'orientation de la FED</u>
« Pas d'usines éoliennes ici ou ailleurs »
La FED réaffirme son opposition totale à l'implantation d'usines éoliennes tant sur terre que le long des côtes.

La FED s'oppose par tous les moyens légaux à sa disposition aux arrêtés ministériels et aux directives européennes qui conduisent à une industrialisation des espaces ruraux et accordent des avantages réglementaires et financiers, des effets d'aubaine indus, sans résultats réels sur la diminution des gaz à effet de serre. Elle utilise tous les moyens juridiques nationaux et européens pour combattre le programme du gouvernement français éolien terrestre et offshore.

La FED soutient tous ses adhérents. Elle apporte ses conseils aux habitants et à leurs associations anti-éoliennes, en particulier dans leurs recours juridiques et si nécessaire judiciaires contre les projets éoliens.

Elle mettra tout en en œuvre pour que le code de la santé publique et le bien être des riverains soient respectés.
Elle défend toutes associations petites ou grandes situées dans toutes les régions de France depuis les plus beaux sites emblématiques à la plus petite commune d'une zone défavorisée.
La FED considère que tous ceux qui luttent contre les éoliennes sont égaux.

(*2) Emission de CO2 par l'éolien. Alibi ruineux*

Environ 95% de l'électricité en France est produite par le parc conventionnel (thermique plus hydraulique) et ses émissions moyennes de CO2 sont d'environ 50 kg de CO2 par MWh.
Or, par définition, chaque MWh d'énergie renouvelable remplace un MWh conventionnel. Il contribue ainsi à "économiser" 50 kg de CO2 par MWh produit.
Pour éviter une tonne de CO2 il faut donc 20 MWh d'énergie renouvelable.
Le surcoût de l'éolien étant de 35 € (différence entre le prix d'achat de l'éolien terrestre (85 €/MWh) et le « conventionnel » (50 €/MWh)), chaque tonne de CO2 évitée par de l'éolien coûte donc 700€ (20 MWh x 35 €/MWh = 700 €).
Sur le marché d'échange européen, le CO2 se négocie à moins de 10€ par tonne.
Une tonne de CO2 évitée par l'éolien revient 70 fois plus cher que sur le marché, sans compter les milliers de tonnes de CO2 émises par les centrales thermiques de soutien à l'éolien.
En France, la non-émission de CO2 par l'éolien est un alibi ruineux.

---

(3) Blackout programmé :

En acceptant davantage d'effacements de consommation et des coupures, en augmentant considérablement la puissance totale installée et les lignes de transport, en réduisant la consommation annuelle et les pointes, et en supposant que les pays voisins puissent acheter de l'électricité lorsque la France en produit trop, et en vendre lorsque qu'il y aura pénurie, (ce qui fait beaucoup de suppositions..) alors il est peut-être possible de remplacer une partie des centrales nucléaires ou fossiles pilotables par des moyens éoliens et solaires intermittents mais en comparant les 4 scénarios de RTE que, plus on diminue la part du nucléaire, plus on émet de CO2 et plus le risque de coupure est élevé ce qui est inadmissible.
L'impact financier et environnemental de ces moyens supplémentaires, qui viennent essentiellement en plus de, et non à la place des autres.
Ce programme, consistant à importer plus de 25.000 éoliennes, conduira à dilapider plus de 75 milliards d'euros.
Il serait plus pertinent pour l'environnement de mettre plutôt ces moyens dans l'isolation des logements, l'amélioration des transports en commun, l'efficacité énergétique dans les usines.

---

(4) Bétonnage de la France par les éoliennes :

Témoignage de Mme Pestre Isabelle Maire de La Chaussée Sur Marne. Conseillère régionale GRAND EST.
Le 4 janvier 2018
Madame, Monsieur,
Je suis Maire d'un village du département de la Marne qui possède sur son territoire 10 éoliennes MAIS aussi et surtout le poste électrique ENEDIS qui reçoit la production éolienne de tous les villages alentour.
Le village était déjà doté d'un superbe poste RTE construit dans les années 50.
Tous cela à 15 m de la première habitation qui elle, date de 1810.
Autant dire que nous sommes ravis car en plus nous ne percevons pas les IFER car nous sommes dans un EPCI en FPU.
L'EPCI encaisse 377000€ annuels d'IFER et notre village ne perçoit que 35000€ / an (5000 € de la première éolienne avant la réforme de la taxe pro, donc dans notre transfert de charges avec l'EPCI et 30 k€ négociés aux forceps avec le com com. = Soit 9%.)
Mis à part le peu de retombées économiques, alors que nous avons toutes les nuisances, nous sommes confrontés à un nouveau problème et pas des moindres.
La première éolienne de Champagne Ardennes a été installée sur le territoire de La Chaussée sur Marne, elle vient d'être démantelée pour que le propriétaire puisse en construire une plus haute et donc plus puissante.
Et à 30 m des fondations de l'ancienne car techniquement il est impossible de se reposer sur les anciennes fondations.
Lors du dépôt de permis de construire, je me suis renseignée sur le devenir des fondations de l'ancienne éolienne.
Et là, catastrophe, je découvre que la Loi occulte cette problématique des fondations en béton armé.

La Loi stipule arasement à moins un mètre en zone de culture et moins deux mètres en zone boisée.
Ce qui est une catastrophe écologique, des milliers de tonnes de béton armé vont donc rester en sous-sol !
Ce n'est pas avec un mètre de terre (sur une surface de 400 m2) que l'on peut cultiver du blé, des betteraves de la luzerne…
« Il n'y a qu'un gars de la ville pour croire à une telle ineptie ! »
Des racines de blé descendent à 1m20 de profondeur.
De la luzerne entre 2 et 3 m
Du maïs à 1m80
Et pour que la terre soit nourricière il faut que l'eau puisse s'infiltrer et remonter par capillarité,
les fondations ne permettent plus ces échanges d'eau, la terre est donc MORTE.
Si donc tous les 15 ans, les éoliennes sont déplacées de 30 m pour en reconstruire une plus grande à côté, on va multiplier les surfaces de terre mortes.
Quand j'en parle autour de moi, je me rends compte que les politiques sont loin d'avoir tous compris le danger.
Pourriez-vous communiqué sur ce sujet?
De mon côté, j'ai déjà alerté le préfet de la Marne, la sous-préfète de Vitry le François, le vice-président de la région Grand Est en charge de la transition énergétique (Franck Leroy, maire d'Epernay), le Président Jean Rottner, le député Charles de Courson qui m'a promis une question au ministre de l'écologie mais cela tarde à venir.

---

(5) Mécanisation des paysages de la France

Article paru le 23 janvier 2018
http://www.economiematin.fr/news-eolien-risque-environnement-paysage-france-danger-beaute-regions-butre
par Jean-Louis Butré
La France est superbe, cela tient à sa situation géographique exceptionnelle, à la variété infinie de sa structure géologique, et à son passé prestigieux qui a laissé un patrimoine magnifique. La richesse des paysages de la France n'a d'égal que la diversité des régions.
Ces paysages sont des biens communs. Or l'éolien est un danger mortel.
Le programme éolien s'accélère dans un système complexe et peu reluisant, au niveau politique, financier, social et géographique. Certains profitent de ces développements d'autres en sont victimes mais la nature et le patrimoine historique s'y retrouvent seuls, sans voix !
Au premier contact, en regardant une éolienne à une distance de 5 kilomètres, elle peut en effet sembler majestueuse. Elle tourne lentement et par temps calme dans un paysage banal, certains la trouvent belle, voir paisible et rassurante. Une intuition plus inquiétante apparait en regardant à la même distance, une ferme éolienne. Elle est classiquement composée de 10 aérogénérateurs, mis en arc de cercle à 400 m les uns des autres. Un sentiment de malaise augmente en s'approchant de cet ensemble. D'abord le gigantisme apparait et puis surtout le fait que tout disparait autour.
A 500 m c'est une usine électrique pharaonique de mats qui tournent, ronronnent et clignotent la nuit et qui n'a plus rien à voir avec l'image idyllique de l'écologie et de l'environnement préservé.
On ne voit plus que les éoliennes. Elles ont dévoré le paysage et elles ont cannibalisé l'espace.
La variole éolienne est en cours
Cette perception des éoliennes prend alors une autre dimension lorsque l'on découvre avec stupéfaction que ces 10 aérogénérateurs ne sont que le petit début d'un immense puzzle et que 15.000 à 20.000 machines sont programmées à l'horizon 2023 par le nouveau Ministre de l'écologie Nicolas Hulot et la commission Lecornu inféodée au lobby des promoteurs du vent.
Cette commission dirigée par le secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la transition écologique et solidaire vient de proposer 10 mesures scandaleuses pour accélérer l'implantation des nouvelles machines.
Elle veut supprimer, par des mesures de régression du droit inouïes, la possibilité de lutter contre cette destruction des paysages de notre pays et de son patrimoine historique.
Les éoliennes vont banaliser et mécaniser tous les paysages de la France, on ne verra plus qu'elles.
En 2023 avec 20.000 aérogénérateurs, ce sera :
- la France transformée en pelote d'épingle, mortellement atteinte, des champs à perte de vue, des forêts de pylônes en ferraille ou en béton, des nouveaux milliers de lignes électriques à Haute tension, des milliers de transformateurs.
- 2000 à 3000 « parcs éoliens » de 6 à plusieurs dizaines de machines, des régions entières couvertes, 1100 éoliennes de 200 m de haut dans la région Auvergne Rhône-Alpes cantal, 400 sur le parc régional du Languedoc Roussillon, la Bretagne, le Cotentin recouvert, la Picardie envahie , des centaines sur les crêtes de l'Ardèche, le calvados disparu, le Vexin atteint, le Roussillon, l'Aube dénaturées, la Charente, la Vendée infestées, les cols de Vosges abîmés, le département de la Vienne patrie de l'art roman , du bocage et de la Gâtine banalisé.

Une affaire d'argent, pas d'électricité ni d'écologie
C'est une affaire d'argent.
Les maires veulent leurs éoliennes parce que la commune espèrent toucher une taxe l'« IFER ».
Les propriétaires de terrain acceptent de louer leurs terres pour mettre une éolienne parce cela va rapporter 5 à 10.000 euros par an et par machine.
Le reste n'est qu'un galimatias technico économique de l'écolo-business qui utilise tous les moyens pour culpabiliser ceux qui oseraient ne pas être d'accord.
Honte au Ministère de l'écologie, et à la commission Sébastien Lecornu, honte à tous les élus nationaux qui cautionnent la défiguration de la France. Honte aux élus locaux qui ne voient pas plus loin que l'intérêt de leur petit « canton ».
Vous doutez ?
Traversez donc la Picardie en voiture, vous croiserez plus d'éoliennes que de betteraves !
Imaginez à présent 15 000 éoliennes de plus, de 200 m de haut, couvrant toute la France.
***Un des plus beaux pays du monde va être saccagé par les responsables politiques qui bafouent tous les efforts et les investissements fait par les français depuis de centaines d'années pour le préserver**.*

---

(6) Un vent de révolte citoyen :

L'ensemble des associations qui luttent contre l'éolien et les 8 associations d'intérêt public de protection des paysages et du patrimoine n'accepteront pas un tel massacre.
(Demeure Historique, Fédération Environnement Durable, Vent de Colère, Sauvegarde de l'Art Français, Sites & Monuments, Vieilles Maison de France, Remparts, Maisons Paysannes de France, Patrimoine Environnement, Sauvegarde de l'Art Français.)

Elles se sont concertées et elles ont publié le 19 janvier 2018 le communiqué de presse suivant
NON au mitage massif des territoires et des paysages de France

A la suite de l'annonce des conclusions du groupe de travail sur l'éolien, les associations signataires font connaitre leur vive opposition aux mesures annoncées jeudi 18 janvier 2018 par Monsieur Sébastien Lecornu, Secrétaire d'Etat à la Transition écologique et solidaire.
La soi-disant consultation évoquée par le ministre a soigneusement tenu à l'écart les riverains d'éoliennes et les associations qui les représentent et ont pour objet la défense du Patrimoine et des paysages ;
Ces mesures ne prennent aucunement en compte l'impact de la proximité des habitations face à des engins de plus en plus haut (200 mètres) ;
Elles ignorent tout autant la protection des paysages et l'environnement du patrimoine, classé par l'Etat, qui n'est même pas mentionné par les propositions ;
Il s'agit par une démarche à caractère financier (sur le dos des consommateurs) de faciliter à tout prix une industrialisation massive des espaces naturels et agricoles, au mépris de ce que devrait être une démarche écologique respectueuse ;

Pour tenter de museler l'opposition des citoyens, le choix est fait de mettre en place des procédures dérogatoires au droit commun français.

Un véritable équilibre doit être trouvé entre la politique de protection du patrimoine et celle de l'environnement. Toutes deux contribuent à l'activité économique.
Les associations signataires restent disposées à une véritable concertation qui doit enfin avoir lieu entre le gouvernement et les parties prenantes.

---

7) Paysages et patrimoine de la France : Le scandale des parcs régionaux

Pour atteindre les objectifs de la transition énergétique à l'horizon 2030 il faudrait au moins 25.000 éoliennes sur la France contre 7.000 actuellement.
Les schémas régionaux éoliens ont acté que dans certaines régions 90% des communes sont déclarées favorables à l'implantation de parcs éoliens. Ils ont tous été annulés par la FED (décisions du Conseil d'Etat pour défaut environnemental).
Aucune parcelle de territoire n'est plus protégée. Les monuments historiques, les 43 parcs naturels régionaux, les sites emblématiques les lieux de mémoire sont en passe d'être recouverts (300 aérogénérateurs sont prévus dans le seul parc naturel du Haut Languedoc). C'est le saccage organisé d'un des plus beaux pays européens.
La France est réputée mondialement, cela tient à sa situation géographique, à ses espaces naturels protégés, à ses paysages qui sont des biens communs.
Elle est respectée grâce à son passé prestigieux qui a laissé un patrimoine magnifique.
Elle a d'autres atouts que d'être transformée en champs d'aérogénérateurs qui la banalisent et la défigurent.

---

8) Trop d'argent dans l'éolien

Des alertes internationales se multiplient concernant les origines douteuses de certains fonds investis dans l'éolien.
Blanchiment d'argent et paradis fiscaux sont des pratiques qui existent. Le cas emblématique de l'Italie est particulièrement inquiétant. La maffia a été directement impliquée dans les scandales du financement des parcs éoliens. Mais des alertes ont eu lieu dans d'autres pays comme l'Espagne et l'Allemagne. Il serait regrettable avant toute décision de poursuivre un quelconque soutien à l'éolien avant que le gouvernement français ne fasse une l'analyse complète des réseaux financiers constitués de milliers de promoteurs qui écument tous les pays pour mettre des parcs éoliens et qui ont tissé une toile de sociétés « écrans » sans capital. Il est aujourd'hui pratiquement impossible de savoir d'où vient et où va l'argent de l'électricité éolienne.
Des nombreuses associations de la FED ont déposé des plaintes pour prises illégales d'intérêts d'élus.
Avant toute autre décision, telles les « 10 mesures de la Commission Lecornu », Il est urgent d'analyser la toile d'araignée des milliers de sociétés éoliennes qui fabriquent de l'électricité et la vendent à EDF.
Cette industrie ne prospère que grâce à de l'argent public provenant des citoyens et cela grâce à divers dispositifs de subventions de tarifs préférentiels, de défiscalisations parfois redondantes et d'aides diverses souvent obscures.
En s'abritant sous le parapluie européen et sous un faux prétexte d'écologie mais en réalité dans l'unique but de s'enrichir, des sociétés prospectent tous les maires ruraux et les propriétaires terriens, pour implanter un maximum d'éoliennes. Ils promettent des redevances élevées et ils achètent virtuellement les communes en pratiquant un racket rampant du territoire à travers des sociétés pratiquement sans capital.
En France les acteurs locaux de la défense du patrimoine, des sites et des paysages ainsi que les 906 associations de la Fédération Environnement Durable, mettent de plus en plus souvent en cause des prises illégales d'intérêts de nombreux élus locaux, bénéficiaires de futures rentes éoliennes et néanmoins acteurs des délibérations communales figurant dans les dossiers. Ces faits conduisent à la multiplication des plaintes auprès des tribunaux.
Ces mécanismes de corruption laissent planer des doutes sur l'ensemble des décideurs publics les plus proches des citoyens mais aussi sur tous les élus français et sur l'image de l'Europe.
***En continuant un programme de soutien à l'éolien et même en transformant les diverses subventions actuelles en certificats ou primes, cette décision consisterait à vouloir nier les fraudes et la spéculation. Ce serait cautionner un système opaque**.*

---

(9) Liens entre Greenpeace et l'éolien

Synthèse des passages concernant l'éolien du Rapport récent de Thibault KERLIRZIN (titulaire d'un M2 en Etudes politiques de l'EHESS et d'un MBA en Stratégie d'intelligence économique de l'Ecole de Guerre Economique)
Rapport :
https://infoguerre.fr/2017/08/publication-de-letude-greenpeace-ong-a-double-fonds-entre-business-ingenierie-consentement/
Livre :« Greenpeace une ONG à double fond »
Greenpeace défend-elle l'environnement ou des / ses intérêts financiers ?

En Allemagne, l'ONG possède une branche business, Greenpeace Energy. Sa filiale Planet Energy investit dans les centrales électriques « propres », a construit dix parcs éoliens (dont trois en 2016) et trois centrales photovoltaïques.
*En Allemagne comme à l'étranger, **Planet Energy a plusieurs partenaires dont Vestas Wind Systems, le plus grand fabricant mondial d'éoliennes**, avec qui l'ONG s'était déjà alliée en 2013 dans le cadre d'une*

campagne contre les détracteurs de cette énergie. David marche donc main dans la main avec Goliath, que Greenpeace a aidé à sauver en 2013 (cf. son rapport « Beyond Nuclear »). Cette connivence s'inscrit en outre au sein d'un écosystème plus large : Greenpeace Pays-Bas est ainsi actionnaire de longue date de la ***Triodos Bank*** *(la Fondation Triodos finança Greenpeace Espagne en 2015), dont le fonds dédié au développement durable a* ***Vestas*** *pour premier investissement. Sven Teske, cofondateur de Greenpeace Energy, entretient lui aussi le même type de liens. En 2012, il fut le directeur de projet et principal auteur d'un rapport coécrit par Greenpeace qui portait sur la « révolution énergétique ». Les autres auteurs étaient le Global Wind Energy Council (GWEC), « voix de l'industrie de l'énergie éolienne mondiale », et l'European Renewable Energy Council (EREC), organisation parapluie de l'industrie des énergies renouvelables. Ces quelques exemples interrogent : Greenpeace est-elle vraiment au service de l'écologie ?*

-Louis Butré
dent de la Fédération Environnement Durable
://environnementdurable.net
act@environnementdurable.net

Etude de cas économique du projet St Léger Vauban / St Agnan

6 éoliennes de 3,5 MGW Approche de rentabilité du cas de Saint Léger Vauban

		coeff charge					
1 éolienne 3 Mw à 22%	3 500	0,22	770		nb éolienn		
Nb h dans l'année	24	365	8 760				
Production annuelle			**Production Kw**	**6 745 200**	6	40 471 200	Production KW total parc / 15 ans
		année	15 ans				
Prix de vente à EDF > 0,072 €/KW/ 10 ans, puis 0,045 pendant 5 ans	0,072	485 654	4 856 544				
	0,045	303 534	1 517 670				
	CA 15 ans parc de 6 éoliennes de 3 Mw			**6 374 214**	6	**38 245 284 €**	CA global parc HT /15 ans
		coût/éolienne	nb années				
Maintenance		40 000	15	600 000	6	3 600 000 €	
Taxes diverses		140 000	15	2 100 000	6	12 600 000 €	
						16 200 000	coût exploitation global parc / 15 ans
Achat/ éolienne		1 500 000			6	9 000 000 €	
installation / éolienne		500 000			6	3 000 000 €	
				interet / 10 ans 3,5%		1 710 000 €	
						13 710 000	invistissement coût global du parc / 15 ans
Approche budgétaire			**Résultat net avant impôt**			**8 335 284 €**	
Morvent en Colère Février 2018							

Avec le régime de subvention l'exploitant ferait un profit > à 8 millions. Sans subvention la perte serait de -14 millions d'€

Sur 15 ans le montant cumulé de subvention atteint une somme supérieure à 22 millions d'€, soit 57% du CA !

22 M€ (total des subventions sur 15 ans) **cela représente la prise en charge TOTALE de 44 emplois payés au SMIC pendant 15 ans !**

22 millions (total des subventions sur 15 ans) **représentent 126 années du budget communal de St Agnan!**

Avec un coefficient de charge de 18% le résultat d'exploitation serait nul, malgré 15 m€ de subvention !

500 000 € d'installation par éolienne, 50 000€ provisionnés pour le démantellement > chercher l'erreur ! Qui paira ?

En guise de synthèse !

Témoignage d'un participant aux assises

Plus qu'un long discours nous nous permettons de reproduire un message reçu au lendemain de nos assises du 27 novembre dernier.

Bonjour,

J'ai participé hier aux "Assises de l'éolien" dans le Parc du Morvan à St Brisson organisées par votre Association "Morvent en Colère". Morvent en Colère n'a été constituée que depuis 3 mois suite à l'annonce d'un projet au lac de St Agnan (Abowind), j'ai été surpris (le terme est faible) par ce qui suit:

- *Vous avez déjà un site internet remarquable,*
- *Vous avez pu rassembler un amphithéâtre plein à craquer,*
- *Vous avez réussi à constituer un panel d'intervenants de première classe avec des exposés remarquables,*
- *Deux sénatrices étaient présentes dont une intervenante,*
- *Plus de cinquante maires ou mairies représentées.*

Les exposés en fait n'ont pas traité du projet de St Agnan, ni ne se sont attardés sur les dégâts de tous ordres causés par les éoliennes (sonores, immobilier, etc). Ils se sont attachés essentiellement à :

- *Démontrer de façon magistrale l'absurdité et la nocivité de cette filière, incapable d'atteindre les objectifs annoncés, à chiffrer et à dénoncer le gaspillage d'argent public des énergies dites renouvelables (31 milliards en 17 ans dont 10 depuis un an),*
- *Pointer le défaut de financement de la recherche sur les énergies vraiment d'avenir, et la grave hypothèque qui va peser sur l'avenir énergétique et économique des Français pour des dizaines d'années,*

Ce qu'il ressort de ces exposés est, selon moi, une prise de conscience gravissime:

- *En effet comment comprendre l'intensification aveugle des installations de ces machines, dont il a été dit qu'elles passeraient bientôt à 4 MW et à plus de 240 m de hauteur, alors que les méfaits de la filière éolienne sont depuis une quinzaine d'années continuellement dénoncés par des milliers d'associations, et maintenant, avec l'exemple allemand en particulier, parfaitement connus et répertoriés ?*
- *Comment comprendre l'absence des élus départementaux et régionaux et des représentants de l'Administration à ces Assises, alors qu'ils avaient été invités ?*
- *Comment comprendre le refus obstiné de toutes ces autorités de s'informer ou de débattre sur tous ces sujets ?*
- *Comment comprendre la difficulté à obtenir que les medias traitent objectivement de ces questions ?*
- *Comment expliquer l'impuissance avouée de la Sénatrice intervenante nous informant qu'en séance du Sénat, une question qu'elle avait posée directement à M. Hulot sur l'opportunité de réaliser un audit de la filière éolienne, voir poser un moratoire, était restée sans réponse ?*

Je pèse mes mots: nous ne sommes plus en démocratie, mais dans un pays livré aux lobbys de tout poil, bientôt ces éoliennes nous seront imposées par les préfets. Mais cela, pour un simple citoyen, va bien au-delà de la simple question éolienne.

Pour terminer et en vous félicitant de cette performance, je voudrais savoir s'il sera possible d'avoir communication des Actes de cette Conférence et vous en remercie à l'avance,
Amicalement,

Votre bulletin d'adhésion

Déchirez la page, adhérez, faites adhérer ! Merci

En remerciement de votre adhésion vous recevrez en format électronique l'intégralité du document reprenant les interventions de chacun (60 pages)

Adresse postale : François FALCONNET, Les Amand, 58230 SAINT-AGNAN
Mail : f.falconnet@gmail.com ***– Tél : 06 07 33 97 60***

Nom _____ Prénom : _____

Adresse : _____

_____

E. Mail : _____

Tél fixe : _____ Mobile : _____

Je m'engage à respecter les statuts et le règlement intérieur de l'association et notamment ne pas agir de manière qui pourrait être contraire à l'objet de l'association (voir au verso) et à ses intérêts.

Fait le : _____ A : _____

Signature *(faire précéder de la mention : lu et approuvé)*

N'hésitez pas à faire adhérer vos amis, vos voisins, votre famille !

Nom _____ Prénom : _____

Adresse : _____

_____

E. Mail : _____

Tél fixe : _____ Mobile : _____

Je m'engage à respecter les statuts et le règlement intérieur de l'association et notamment ne pas agir de manière qui pourrait être contraire à l'objet de l'association (voir au verso) et à ses intérêts.

Fait le : _____ A : _____

Signature *(faire précéder de la mention : lu et approuvé)*

Déchirez la page, adhérez, faites adhérer !

Votre bulletin d'adhésion

Rappel : Objet de l'association

L'association a pour but de :

- Défendre l'environnement et de protéger les espaces naturels, le patrimoine bâti, la qualité des paysages, des sites et du patrimoine du Parc naturel Régional du Morvan et plus particulièrement des communes du Morvan des Grands Lacs (liste ci-dessous). L'Association se réfère à la Convention européenne du paysage.
- Défendre le cadre de vie, l'environnement, la propriété, la tranquillité, la santé et la sécurité des habitants du territoire des communes du Morvan des Grands Lacs, contre tous actes et décisions intervenant en matière administrative, urbanistique, environnementale et immobilière ;
- Sensibiliser l'opinion publique aux problèmes d'environnement par toutes campagnes d'information et d'action, et de former ses membres à la connaissance du patrimoine, des espèces animales et végétales et de l'environnement de la région du Morvan des Grands Lacs ;
- Défendre l'identité culturelle des paysages et du patrimoine, ainsi que les intérêts naturels, économiques, historiques et sociaux ;
- Lutter, notamment par toutes actions en Justice, contre les projets et installations des parcs éoliens dans le Parc Naturel du Morvan et particulièrement dans le périmètre des communes du Morvan des Grands Lacs, projets qui sont incompatibles avec les sites remarquables, paysages, monuments, équilibres biologiques, espèces animales et végétales, et avec la santé et la sécurité des habitants ainsi qu'avec la sécurité et la salubrité publiques ; l'association se réfère notamment à cet égard à la Convention européenne des paysages ;
- Prémunir la dégradation des ressources naturelles ;
- Défendre l'application des lois et réglementations territoriales en vigueur ;
- Favoriser le développement de projets utiles à la vie de l'Homme et respectueux des sites naturels et répertoriés.

Son champ d'action géographique couvre les communes suivantes du Morvan des Grands Lacs :

- Côte d'Or : Champeau en-Morvan, La Roche en Brenil, Molphey, Rouvray, Saint Andeux, Saint Didier, Saint Léger des Fourches, Saint Germain de Modeon, Saint Martin de la Mer, Saulieu,
- Nièvre : Alligny en Morvan, Brassy, Chalaux, Chaumard, Corancy, Dun les Places, Gacogne, Gien sur Cure, Gouloux, Lavault de Fretoy, Lormes, Marigny l'Eglise, Montigny en Morvan, Montsauche les Settons, Moux en Morvan, Ouroux en Morvan, Planchez en-Morvan, Saint Agnan, Saint André en Morvan, Saint Brisson, Saint Martin du Puy,
- Yonne : Beauvillers, Bussières, Chastellux sur Cure, Cussy les Forges, Magny, Quarré les Tombes, Saint Brancher, Saint Germain des Champs, Saint Leger Vauban, Saint -Magnance.

Cotisation 2018

20 €

Article Journal du Centre le 28 novembre 2017

SAINT-BRISSON ■ Les premières assises de l'éolien dans le Morvan ont eu lieu à la Maison d

Ces autres facettes de l'éolien

En organisant les premières assises de l'éolien dans le Morvan, lundi soir, l'association Morvent en colère a voulu aller plus loin qu'une opposition stérile.

Laure Brunet
laure.brunet@centrefrance.com

Environ cent cinquante personnes ont assisté, lundi soir, aux premières assises de l'éolien dans le Morvan, organisées par l'association Morvent en colère, à la Maison du Parc à Saint-Brisson.

À la tribune, ou par entretien enregistré, des scientifiques sont venus montrer d'autres facettes de l'énergie éolienne aux nombreux élus de cette zone où les projets éoliens pullulent.

1 L'énergie éolienne est-elle propre ? Les spécialistes Jean-Marie Virely, Lionel Taccoen et Marc Halevy (*) ont répondu « non » ; chacun avec ses arguments. Pour l'essentiel car il faut compenser les "sauts" d'électricité (l'éolien ne produisant que de manière aléatoire) par… des centrales à charbon (comme en Allemagne), et aussi parce que la fabrication des éoliennes requiert de nombreux métaux, béton et autres matériaux. Et "s'installe" sur des terres agricoles.

2 Les énergies renouvelables sont-elles payées par tout le monde ? Oui. De plus en plus. Il suffit de jeter un œil à sa facture d'électricité. Sur les factures, apparaissent quatre taxes, dont la CSPE, contribution au service public de l'électricité. Cette CSPE finance les énergies renouvelables, la péréquation des tarifs et les aides sociales (c'est-à-dire les impayés). Cette CSPE était de 5,04 % en 2011 et de 13 % en 2017.

De plus, la loi impose à EDF d'acheter l'électricité produite par les éoliennes. Selon Jean-Marie Virely, « en 2016, la loi imposait un rachat à 88,2 €/MWh ; or, le prix de revente, fixé lui par les marchés, évidemment fluctuants, était de 36,7 € ». Et pour Lionel Taccoen, « de 2010 à 2018, 31 milliards d'euros d'aides aux énergies renouvelables ont été distribués, dont un peu plus de 10 milliards pour l'éolien ; soit le coût d'un EPR ».

CENTRALE DE BELLEVILLE. « Le nucléaire ? Nous n'avons pas le choix », a affirmé Marc Halevy, « même le ministre Nicolas Hulot l'a dit ».

« Un lobby qui réagit très vite »

D'ailleurs, la cour des comptes s'est déjà étonnée qu'autant d'aides soient allouées à ce secteur. De l'argent public qui va directement dans les poches du privé. Et la sénatrice de la Côte-d'Or, Anne-Catherine Loisier, de relever le « nombre important de promoteurs éoliens différents. Rien qu'en Côte-d'Or, j'en ai compté quinze ». Elle a également soulevé le problème du lobby éolien. « Par exemple, pour les nuisances sonores, la loi limite à 30 décibels. Et bien, pour l'éolien, c'est 35. On a adapté la loi pour l'éolien. Et, dès que l'on émet une critique, je peux vous dire que ce lobby réagit très vite. »

3 Quelles conséquences sur la production d'électricité ? Visiblement, rien de bon. L'électricité des éoliennes est aléatoire, donc provoque des "sauts" dans le système. Des "sauts" qu'il faut compenser pour que le service reste le même, donc, sans coupure de courant. Jean-Marie Virely l'affirme, « une éolienne d'une puissance de 3,5 MW produit, en moyenne, 0,75 MW ».

4 Quelles solutions ? Pas simple. Surtout à écouter le physicien, Marc Halevy. « En physique, il n'y a pas de miracle. Une technologie ne résout pas les problèmes, elle les déplace. »

Et d'expliquer que nous ne consommons pas de l'énergie mais un concentré d'énergie. « Concentrer l'énergie est le fond du problème. Toute l'énergie solaire est trop diluée, il faut la reconcentrer. Et c'est bien l'énergie du soleil qui provoque le vent… ».

Drôle et provocateur, il a décrit la réalité énergétique : « Nous sommes déjà dans une logique de pénurie et plus d'abondance ». Pour ce scientifique, il faut avant tout « savoir comment nous allons consommer moins ». ■

(*) Respectivement professeur agrégé en mécanique et chercheur CNRS ; directeur du mensuel *Géopolitique de l'électricité* et physicien des systèmes complexes.

Morvent en Colère

Découvrez le projet éolien de St Léger Vauban
(implantation à 800 du barrage du lac de Saint Agnan)
6 à 7 éoliennes plus de 220 mètres

Des **profits** pour certains…

Des **contraintes** pour d'autres…
Un **repoussoir** à touristes !
Des **nuisances** pour tous !

Si notre action était un poème, nous ne serions pas seulement de doux rêveurs !

Silencieux, force de vie

L'hiver, le ciel y prend une autre échelle
Réversible comme un miroir glacé
L'air qui vibre y fait sonner les mots, clairs, puissants
La perfection des traits créent l'illusion

Etendue d'eau aux limites invisibles
Troublée par ces gouttelettes en suspension l'horizon s'étire
Retenant le temps dans ce silence assourdissant
L'automne y joue sa partition, le feu des couleurs surgit

La lumière qui renait lui donne vie, c'est le renouveau
Eole le sollicite et le parcoure en frissonnant
Les herbes couchées se redressent en un hommage
L'horizon s'y découvre, il reste enserré au creux de ses collines

Vibrant comme un cœur qui s'expose, il s'offre l
Jeune, libre il respire l'été, tous y plongent
D'un regard il nous capture
Les collines le protègent des mauvais vents.

Les saisons s'y expriment quand soudain
La tempête se lève sur le lac
L'homme dans sa violence le saigne
Comme un couteau planté dans un corps,
Ces poignards aux longs manches se dressent

La blessure est violente
Elle efface tout le corps
Le lac silencieux pleure
Comprenant la menace
La révolte surgit,

Ce cri de colère à peine audible,
N'est pas vain, des hommes se lèvent
La paix du lac ne peut mourir
Morvent en Colère

Nous sommes tous concernés

Association loi 1901 **Morvent en Colère** Marie de St Agnan 58230 Saint Agnan morventencolere@gmail.com